MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

Règlement de la consultation (RC)

Contrat pour le gardiennage des emprises de l'Ambassade de France en Hongrie

2027/2

TABLE DES MATIERES

1 CONDITIONS DE LA CONSULTATION 3

1.1 OBJET 3
1.2 CODES CPV DE LA CONSULTATION 3
1.3 PROCEDURE DE PASSATION 3
1.4 ALLOTISSEMENT 3
1.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES 3

2 CALENDRIER DE LA PROCEDURE 3

3 INFORMATION DES CANDIDATS 3

3.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION 3
3.2 PRINCIPES GENERAUX SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES 4
Modalités de retrait et de consultation des documents 4
Conditions de transmission des offres 4
Horodatage 4
Antivirus 4
3.3 COMMUNICATION 5
Date et heure de réception des plis 5
Demandes de renseignements complémentaires et questions 5
Modification des documents de la consultation 5
Prolongation du délai de réception des offres 5

4 MOTIFS D'EXCLUSION 5

5 CANDIDATURE 5

6 OFFRE 6

6.1 PRESENTATION DE L'OFFRE 6
6.2 EXAMEN DES OFFRES 6
6.3 METHODE DE NOTATION 6
6.4 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES 7
6.5 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES 7

7 ATTRIBUTION 7

7.1. VERIFICATION DES MOTIFS D'EXCLUSION 7
7.2. INFORMATION DES CANDIDATS EVINCES 8

8. ABANDON DE LA PROCEDURE 8

9. LANGUE 8

10. LOI APLICABLE 8

11. CONTENTIEUX 8

1 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET

Le présent contrat a pour objet la prestation de gardiennage des emprises de l'Ambassade de France en Hongrie

1.2 CODES CPV DE LA CONSULTATION

79713000-5	Services de gardiennage

1.3 PROCEDURE DE PASSATION

La présente procédure est passée en application des dispositions du code de la commande publique français.
La présente procédure est un appel d'offres ouvert conformément à l'article R2124-2 du code de la commande publique

1.4 ALLOTISSEMENT

Le présent contrat ne fait pas l'objet d'un allotissement, conformément aux articles L2113-10 et L2113-11 du code.

1.5 PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

Le candidat peut intégrer dans son offre les prestations supplémentaires suivantes :

Prestation supplémentaire n°1 : gardiennage ponctuel sur autres emprises de l'Ambassade de France que celles régies par le contrat initial (Résidence de France / Institut Français)

L'intégration de ces prestations est obligatoire pour le candidat.

2 CALENDRIER DE LA PROCEDURE

Le calendrier de la procédure est le suivant :

Envoi de l'avis de marché en publication	22/09/2026
Date limite de réception des offres	22/10/2026 – 12h00
Date prévisionnelle de notification du contrat	**01/12/2026**
Date prévisionnelle de début d'exécution des prestations	**01/01/2027**

3 INFORMATION DES CANDIDATS

3.1 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation des entreprises comporte :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- les pièces financières ;
- le cahier des charges.

3.2 PRINCIPES GENERAUX SUR LES ECHANGES ELECTRONIQUES

Modalités de retrait et de consultation des documents

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) (www.marches-publics.gouv.fr).

Conditions de transmission des offres

Le dépôt électronique des offres s'effectue exclusivement sur la plateforme "PLACE" : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Toute offre reçue par un autre canal de transmission ou dans un autre format sera systématiquement déclarée irrecevable.

En application de l'article R2151-6 du Code de la commande publique, le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. En cas d'envois successifs, seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des offres est admis.

Chaque envoi est considéré comme une offre. Dès lors, si le soumissionnaire est amené à compléter son offre avant la date limite de remise des offres, il devra procéder à un nouvel envoi intégral comprenant l'ensemble des pièces exigées par le cadre de réponse. Les envois antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat

Les candidats trouveront dans la rubrique « aide » de PLACE plusieurs documents et informations :

- guide utilisateur téléchargeable, précisant les conditions d'utilisations de la plateforme des achats de l'État, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques ;
- mode opératoire DUME pour les opérateurs ;
- assistance téléphonique ;
- module d'autoformation à destination des opérateurs;
- foire aux questions ;
- lien vers des documents de référence ;
- outils informatiques.

Horodatage

Les offres transmises par voie électronique sont horodatées.

Antivirus

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

3.3 COMMUNICATION

Date et heure de réception des plis

Les offres devront être transmises au plus tard le : **22 octobre 2026 à 12h00.**
Les offres qui sont reçues ou remises après ces date et heure ne sont pas ouvertes.

Demandes de renseignements complémentaires et questions

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir, au plus tard **8 (huit)** jours calendaires avant la date limite de remise, leurs questions et demandes de renseignements complémentaires sur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr.

Les réponses aux demandes de renseignements complémentaires reçues en temps utile sont transmises aux opérateurs économiques au plus tard **6 (six) jours** calendaires avant la date limite de réception des offres.

Aucune demande de précision par téléphone ne sera prise en compte.

Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents contractuels au plus tard **6 (six)** jours avant la date limite de réception des offres.
Les modifications sont communiquées aux seuls candidats qui ont demandé le retrait des documents contractuels.
Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

Prolongation du délai de réception des offres

Lorsqu'une réponse nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fournie **quatre (4) jours** avant la date limite de réception des offres, ou en en cas de modifications importantes des documents de la consultation, le délai de réception des offres est reporté proportionnellement à l'importance des modifications apportées.
La personne publique apporte cette information à l'ensemble des candidats ayant téléchargé les documents contractuels.

4 MOTIFS D'EXCLUSION

Le candidat qui ne respecte pas la règlementation fiscale, sociale et pénale, conformément aux articles L2141-1 à L2141-14 du code de la commande publique, sera exclu de la procédure.

5 CANDIDATURE

Le candidat doit compléter la partie « *candidature* » du cadre de réponse technique.

Profil des candidats

Les prestataires invités à manifester leur intérêt à fournir les services précités sont les opérations économiques légalement constituées et spécialisées dans le domaine de la sécurité, du gardiennage et de la surveillance et disposant des autorisations en vigueur dans le pays.

Le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat doit correspondre à l'importance du marché et en garantir sa bonne exécution au risque de voir sa candidature être rejetée.

Les candidats qui n'ont manifestement pas les capacités de répondre au besoin, au regard des éléments fournis dans leur candidature, seront éliminés.

Le niveau des capacités professionnelles, techniques et financières du candidat doit correspondre à l'importance du marché et en garantir sa bonne exécution au risque de voir sa candidature être rejetée.

Les candidats qui n'ont manifestement pas les capacités de répondre au besoin, au regard des éléments fournis dans leur candidature, seront éliminés.

Visites sur sites

Les candidats peuvent solliciter une visite des sites pour évaluer les moyens à mettre en œuvre. Prise de RDV obligatoire à l'adresse mail suivante : scg.budapest-amba@diplomatie.gouv.fr

Les conditions de cette visite vous seront indiquées par retour de mail, celle-ci pouvant être groupée et aucune réserve ou réclamation ne sera admise ultérieurement

6 OFFRE

6.1 PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre du candidat comporte les pièces suivantes :

- l'acte d'engagement complété et signé par une personne habilitée (accompagné des pouvoirs nécessaires le cas échant);
- les pièces financières complétées ;
- le cadre de réponse complété ;

La personne publique pourra éliminer un candidat dont l'offre ne comprend pas l'ensemble de ces éléments.

6.2 EXAMEN DES OFFRES

Sont irrecevables et ne seront pas examinées les offres :

- Reçues après la date limite de réception ;
- Ne contenant pas l'ensemble des documents demandés ;
- Ne répondant pas aux conditions fixées par le présent règlement de la consultation ;
- Sans rapport avec l'objet du marché.

La personne publique peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.
L'acheteur peut demander aux soumissionnaires de préciser la teneur de leur offre.

6.3 METHODE DE NOTATION

La note totale est de 100.

La note finale est déterminée selon la formule suivante :

Note finale = Note technique + Note financière

Méthode de notation du critère technique : le critère technique fait l'objet d'un barème tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous.

Méthode de notation du critère prix :

Note = (prix le plus bas/prix de l'offre examinée)*pondération affectée à la valeur prix.

6.4 CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

Les critères de sélection sont les suivants :

1- Critère prix	**50**
2- Critère technique	**40**
2-1 : **Moyens humains affectés à la réalisation des prestations**	20
2-2 : **Modalités de suivi et de contrôle des prestations par l'encadrement et délais d'intervention**	20
3- Critère environnemental : sensibilisation des agents aux écogestes	**10**

6.5 DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des plis.
En tant que de besoin, la personne publique peut solliciter des candidats la prorogation du délai de validité des offres.
Pour ce faire il transmet sa demande à l'ensemble des candidats via l'adresse email de correspondance. La demande précise la durée de prorogation de la validité des offres.
Si le candidat n'accepte pas de maintenir son offre, la personne publique poursuit la procédure avec les seuls candidats ayant accepté la prorogation du délai de validité de leur offre.

7 ATTRIBUTION

Le contrat est attribué au soumissionnaire dont l'offre est économiquement la plus avantageuse, au regard des critères d'attribution énoncés dans le présent règlement de la consultation.
Les soumissionnaires évincés sont informés du rejet de leur offre dans les conditions fixées à l'article R.2181-1 et suivants du code de la commande publique.

7.1. VERIFICATION DES MOTIFS D'EXCLUSION

A l'issue de l'analyse des offres, il est demandé au candidat retenu que celui-produise, dans un délai de **10 jours** à compter de la réception de la demande, les documents suivants, pour justifier de sa régularité au regard de la règlementation fiscale et sociale :

- Le justificatif d'immatriculation
- Les attestations d'assurance à jour ;
- L'attestation de régularité fiscale ;
- L'attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales ou document équivalent.

Le soumissionnaire établi à l'étranger produit des certificats établis par les administrations et organismes du pays d'origine.

Dans le cas où le candidat ne serait pas en mesure de produire ces éléments dans le délai prévu, la personne publique informera le candidat de son élimination et présentera la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

7.2. INFORMATION DES CANDIDATS EVINCES

La personne publique informe les candidats évincés du rejet de leur offre via une lettre de rejet, **transmise via PLACE.**

8. ABANDON DE LA PROCEDURE

Conformément à l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, le représentant du pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, déclarer la procédure sans suite.

Elle en informe chaque candidat **via PLACE.**

9. LANGUE

Les offres des candidats doivent être rédigées en : **français et/ou anglais.**

10. LOI APLICABLE

La présente procédure est régie par la loi française.

11. CONTENTIEUX

En cas de litige, le juge compétent est le juge français.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser au **Tribunal Administratif de Paris -** 7 Rue de Jouy - 75181 PARIS CEDEX 04 - Tél : 01 44 59 44 00 - Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé du rôle de médiateur est le **Comité consultatif de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics** - 5 Rue Leblanc - 75911 PARIS CEDEX 1.